



## **A quatre ans des JOP, la mort lente des CTS !?**

Les « tiers de confiance » ont rendu leur rapport le 4 décembre.

EPA n'a pas voulu les rencontrer car ces intermédiaires triés sur le volet étaient des proches du pouvoir et l'un d'entre eux avait même participé à l'élaboration du programme sport du candidat... Macron. Nous avons considéré que même si la ministre avait obtenu un moratoire sur l'application de la lettre plafond d'une suppression de 1600 postes, il s'agissait quand même de mettre en œuvre cette lettre plafond et *en même temps* d'écouter les acteurs du champ.

Les deux rapporteurs préconisent donc un *entre deux* : ni le statu quo, ni la mort brutale, mais une mort lente.

Pour EPA, lente ou rapide, une disparition reste une disparition.

Choisir ce remède pour le développement du sport, c'est choisir la fin du service public du sport, c'est choisir la fin du ministère, c'est choisir la fin du statut de professeur de sports, c'est choisir la fin du pôle éducatif.

### **Un plan de communication soigné**

Le rapport pointe les erreurs de communication de l'automne dernier.

Une grande attention a été portée à la communication, aux relations avec les CTS, avec les organisations syndicales, les associations : réunions et concertations vont être organisées avant les décisions qui interviendront fin décembre 2019, début janvier 2020. Concertation, mais dans un calendrier très serré et peu propice à l'échange...

### **Pas de remise en cause des choix idéologiques pour le sport**

Le rapport prend acte de la création de l'agence nationale du sport, du choix politique de l'autonomie des fédérations sportives. Il s'inscrit donc dans le diagnostic de l'équipe de Laura Flessel qui a conduit à la création de l'Agence et au rétrécissement du ministère sur les missions régaliennes. C'est le choix de la privatisation du service public du sport. Ce choix est cohérent avec celui des suppressions de postes de fonctionnaires, dont les CTS.

### **Quatre outils pour casser le statut de fonctionnaire des CTS**

Le rapport souligne l'engagement de tous et en particulier des CTS qui font bien plus d'heures que les 1607h obligatoires, cependant il insiste sur les rigidités du système de gestion de CTS, sur les rigidités du statut de fonctionnaire. Souplesse et flexibilité obligent, les scénarios proposés consistent à proposer des outils pour parvenir aux suppressions de postes. Trois leviers sont mobilisés.

#### **1- Une affectation des CTS hors des services Jeunesse et Sports**

Cela revient à séparer les fonctions de CTS des autres fonctions des professeurs de sports en **affectant** les CTS en dehors des services du ministère. Le rapport propose :

- L'affectation à l'ANS

- L'affectation dans un service à compétence nationale (type CGO-CTS).

Dans les deux cas il s'agit d'une atteinte au statut de professeur de sport. Il ne comporterait plus à terme de valence CTS. La gestion des carrières et des mobilités déjà bien mise à mal par la loi de transformation de la Fonction Publique en serait rendue encore plus opaque. Le lien avec les services déconcentrés, avec les collègues CAS ou formateurs, n'en seraient que plus ténus. En outre, un corps des professeurs de sport réduit aux seuls CAS et formateurs n'aurait pas une espérance de vie bien longue...

**A EPA, nous demandons l'affectation des CTS dans les futures DRAJES. Nous voulons que soit réaffirmée la dimension éducative des professeurs de sports et de tous les personnels Jeunesse et Sports. Nous voulons des services régionaux acteurs d'une véritable politique publique du sport. Nous voulons un sport émancipateur.**

## **2- La mobilisation de la ligne budgétaire dédiée aux postes de CTS pour subventionner les fédérations qui voudraient embaucher leurs propres cadres.**

Le rapport se livre à des calculs habiles démontrant la compensation possible des postes de fonctionnaires en CDI subventionnés. La ligne créée dans le projet de Loi de finances 2020 avait donc bien cette finalité : permettre la transformation de postes de fonctionnaires en salariés des fédérations.

**A EPA, nous voulons un seul BOP de gestion des personnels Jeunesse et Sports pour que tous les PTP soient rémunérés directement par le ministère et ce sur de la masse salariale, pas sur du subventionnement destiné à mieux privatiser les cadres techniques. Le mouvement sportif doit avoir les moyens d'agir sur les territoires, et de se préparer aux JOP. Le déplafonnement des paris sportifs et des droits de diffusion aurait pu être une piste de financement, mais il fallait que la privatisation de la française des jeux soit un succès.**

## **3 - L'arrêt des recrutements de Professeurs de sports**

Pour une mort lente du corps il suffit de ne plus recruter pour remplacer les départs à la retraite. Le rapport, avec mansuétude, propose de rouvrir un concours pour les seuls sportifs de haut niveau. Une mesure sociale marginale qui n'empêchera évidemment pas l'agonie du corps...

Sans recrutement, le corps va disparaître et les conditions de travail vont se dégrader pour tous les professeurs de sports, qu'ils soient formateurs, CAS ou CTS.

**A EPA, nous voulons une réouverture de concours de professeur de sports dans toutes ses valences et par tous les types de concours (externe, interne, travailleurs handicapés, SHN, 3<sup>ème</sup> voie, etc.). Nous en faisons un préalable à toute discussion.**

## **4 - La création d'une DRH « moderne »**

La gestion actuelle des PTP par le ministère des affaires sociales est tellement calamiteuse que cette proposition peut en séduire plus d'un. Mais le rapport en fait un axe central de résolution de la situation. Il faut alors comprendre qu'il faut une DRH en capacité de conduire un plan social. En langage euphémisé on parle de détection de talents plutôt que de dire qu'on se sépare des autres. Le scénario d'un binôme cadre fonctionnaire /cadre du privé (entreprise du luxe ou culturelle) est dans l'air de ce temps de start-up et de fascination pour les entrepreneurs.

Mais cette DRH moderne s'appuie sur un management des plus classiques voire des plus rétrogrades et réactionnaires. C'est alors que revient la solution de la « ligne hiérarchique claire ». Il faut donc confier l'autorité hiérarchique aux DTN.

**A EPA, nous demandons une direction des ressources humaines respectueuse des statuts et des personnes, pour tous les personnels Jeunesse et Sports. Nous défendons la modernité et l'adaptabilité du statut de fonctionnaire : il travaille déjà au forfait, il reporte ses droits à congés, le statut est attractif sur le plan des rémunérations si on décide d'augmenter le point d'indice et pourquoi pas le régime indemnitaire, le statut est modifiable, ...**

**Ni mort brutale, ni mort lente, les CTS doivent pouvoir aborder la période à venir en toute sérénité et sortir de cette agonie dans laquelle ce gouvernement les a plongés depuis plus d'un an. Ils doivent pouvoir se consacrer à la préparation des Jeux, à la résorption des inégalités dans les pratiques sportives et à la formation de l'encadrement. Desserrons le calendrier. Donnons au moins 4 ans de répit au sport.**

**La ministre a invité les organisations syndicales à un COPIL pour faire suite à ce rapport. Nous ne sommes pas opposés à étudier les évolutions des missions des professeurs de sport.**

**Mais il n'est pas possible de travailler avec la ministre à l'organisation d'une mort lente des CTS. Toute discussion doit pouvoir s'engager dans un cadre serein. L'engagement de la ministre à : affecter tous les CTS en DRAJES et à ouvrir un concours de professeur de sports dans ses 3 valences en est la première condition.**

Le secrétariat national d'EPA-FSU